VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 11 Décembre 2025

Délibération n°17
DEL 2025/112

OBJET :

« L'Art de la rencontre » - Édition 2026
Résidence de création et de médiation au cœur de la filière cuir.
Approbation du plan de financement.

Date de convocation : **04 décembre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 11 décembre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 4
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)

Absents sans pouvoir : 2
Mme BORDES Mélanie
Mme CHAFFARD Anaïs

Secrétaire de séance : Mme OISEAU Christelle

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 31

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

La ville favorise la rencontre entre la création contemporaine et la filière cuir de Graulhet.
Ce projet a pour objectif de montrer la richesse du savoir-faire graulhétois en rassemblant artistes, designers et artisans du cuir, et plus largement autour du savoir-faire industriel de la commune.
Cette émulation met en exergue le génie artistique et l'excellence de l'industrie du cuir à Graulhet en favorisant l'émergence de nouveaux talents.
Aujourd'hui, la ville renaît : des industries et des artisans revalorisent le cuir par le biais d'un savoir-faire unique local et un mouvement de redynamisation émerge pour redonner une seconde vie au patrimoine architectural, tourné vers la culture et l'art.

Forte de ce constat, la ville, associée au *Centre d'art Le Lait* et à l'association *Graulhet le cuir*, souhaite poursuivre cet événement annuel :

- -Une résidence d'artiste/designer au cœur des entreprises du cuir du territoire sur une période d'environ trois mois consacrée à la rencontre entre créativité artistique et savoir-faire industriel.
- -Un plan de communication et des actions de médiation à destination des professionnels de la filière cuir et d'autres filières (locales, régionales ou nationales), des publics empêchés, des scolaires et du grand public.

Ces rencontres permettront de promouvoir les capacités d'innovation des entrepreneurs locaux. Si l'exploration de la création contemporaine est au centre de « L'Art de la rencontre », les liens entre les entreprises et la création artistique en sont le socle.
Ces rencontres sont intégrées à la programmation de la Maison des Métiers du Cuir et aux visites en entreprises « Graulhet, le cuir dans la peau », organisées par la Toscane Occitane.

Un tel événement a pour ambition de valoriser les réflexions engagées par les acteurs du cuir de Graulhet sur l'avenir de la filière et de leur donner une visibilité nationale voire internationale. Ce projet met en évidence le territoire de Graulhet et son patrimoine culturel avec comme clef d'entrée le savoir-faire historique des entreprises. Il permet d'accentuer le sentiment d'appartenance et de fédérer publics, entreprises et acteurs locaux autour d'un projet commun. Enfin, il s'agit d'encourager les entreprises locales à la recherche et à l'innovation au contact d'artistes et designers dont certains ont été rappelés pour développer et renforcer l'image de marque de certaines entreprises.
Avec un budget prévisionnel 2026 de 33 621 € TTC, le projet a fait l'objet de demandes de subventions auprès de divers organismes (DRAC, Région Occitanie, Département du Tarn, Alliance France Cuir).

Vu les subventions attribuées en 2025 par la Région Occitanie, le département du Tarn et la DRAC ainsi que la participation de la filière cuir de Graulhet lors des cinq précédentes éditions,

Vu le dossier de présentation exposant l'édition 2026 ainsi que les artistes invités,

Vu l'exposé du Maire présentant à l'assemblée délibérante le projet intitulé « L'Art de la rencontre » prévu au printemps 2026 à Graulhet,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel, ci-annexé, du projet intitulé « L'Art de la rencontre » (édition 2026) pour un montant estimé à 33 621 € TTC.

ESTIMATIF PRÉVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT
ART DE LA RENCONTRE 2026

Dépenses		Recettes	
Désignation	**Montant**	**Financeurs**	**Montant**
Bourse de fonctionnement (caterings - déplacements)	1 400,00	État : DRAC Été culturel	3 000,00
Bourse de production (fournitures)	3 000,00	Région Occitanie	5 000,00
Bourse de résidence (incluant les droits d'exposition)	7 000,00	Département Tarn	2 000,00
Commission d'exposition Centre d'Art le Lait	5 000,00	Alliance France Cuir	2 000,00
Transport des œuvres	700,00		
Communication	4 000,00		
Frais de réception & vernissage	1 200,00		
Charges de personnel	7 396,00		
Charges directes	**29 696,00**	**Recettes directes**	**12 000,00**
Charges du bâtiment	3 925,00	Autofinancement	21 621,00
Charges indirectes	**3 925,00**	**Ressources propres**	**21 621,00**
Total Général	**33 621,00**	**Total Général**	**33 621,00**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Christelle OISEAU**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

Déposée en Préfecture le : 18 DEC. 2025

Publiée le : 22 DEC. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »